



Tu veux ou tu veux pas ?

Depuis le 01/09/2022, la DGFIP est compétente en matière d'assiette des taxes d'urbanisme : taxe d'aménagement et taxe de redevance d'archéologie préventive. Forte de ses capacités d'adaptation, la DGFIP a même fermé l'ancien applicatif (Lascot) qui permettait de suivre les demandes d'urbanisme. La DGFIP doit même accueillir les agents du MTECT (Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires).

Allez savoir pourquoi, les agents du MTECT ne trouvent pas la DGFIP attractive ! Pour le 87, aucun volontaire !

Pour accompagner cette modernisation, un nouvel applicatif qui n'a ouvert au public qu'en pleine relance des propriétaires pour GESTODL ; un calendrier qui se percute ! Même dans les pires cauchemars de la DGFIP, les agents ne l'auraient pas imaginé !



l'usager doit là encore se débrouiller tout seul car l'agent ne peut intervenir sur son dossier !

Pour couronner le tout dans le 87, un emploi de géomètre n'est pas pourvu ; de quoi s'inquiéter quant au niveau de mise à jour du plan cadastral. A n'en pas douter, la DGFIP compte sûrement aussi sur l'intelligence artificielle pour que le travail se fasse ! Sur ce point, ce n'est pas la DGFIP qui demandera un moratoire à cette dernière ! (les créateurs de l'IA se rendant compte maintenant que cela détruit des emplois de manière exponentielle)

Nouveau régime de la Responsabilité Personnelle et Pécuniaire des agents : la DG veut déminer les craintes

4^{ème} GT en février, mais la DGFIP n'a toujours pas sorti les textes alors que la nouvelle RPP s'applique à tous depuis le 1^{er} janvier ! La jurisprudence ne dépend que de la 7^{ème} chambre de la cour des comptes et non des propos qui se veulent rassurants de la part de notre Direction !

Au contraire, les lignes des compétences de chacun vont devenir de plus en plus floues avec la généralisation des Centre de Gestion Financières qui portent atteinte au principe de séparation ordonnateur/comptable ; Limoges



Rédaction : Lydie Peyrichout
FO DGFIP 87, 31 rue montmailler 87043 LIMOGES Cedex
facebook.com/groups/fodgfip87

aura bientôt le sien ! Faut-il rappeler que ce risque n'est plus assurable et peut coûter jusqu'à 6 mois de traitement !

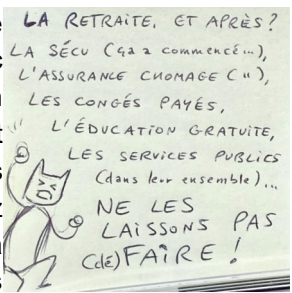
F.O.-DGFIP a pris acte des propos très (ou trop ?) rassurants de l'administration et fait remarquer que cette responsabilité managériale directionnelle mise entre de mauvaises mains pourrait briser des carrières de l'agent C au cadre supérieur. F.O.-DGFIP réitère sa demande d'une instruction nationale exhaustive des cas et des sanctions correspondantes ne laissant aucune marge d'interprétation aux directions locales. Faut-il rappeler que la 7^{ème} chambre peut demander tout justificatif peu importe les consignes orales des chefs de services ou des pratiques départementales non officielles.

L'administration veut désamorcer les craintes de mise en cause juridictionnelle des agents B et C : « Celui qui est responsable à la fin c'est le patron de la structure, donc le comptable ». Ces propos n'engagent, bien sur, en rien la 7^{ème} Chambre.

Mobilisation contre la réforme des retraites

Plusieurs millions d'actifs, de retraités et de jeunes mobilisés dans les manifestations les 31 janvier et 11 février, 3,5 millions les 7 et 23 mars, dépassant les pics de 2010, et encore plus de 2 millions le 28 mars.

Ainsi que s'en est félicité le secrétaire général Frédéric Souillot dans son intervention présentant le rapport d'activité de FO depuis septembre : « Vous avez réussi, nous avons réussi à mobiliser tous les secteurs



de l'interprofessionnel. Il y aura un avant et un après de ce mouvement social. Il est déjà historique (...). Il est une réussite. Pour le rôle et la place du syndicalisme, que l'on disait dépassé, ringard, déclinant et parfois même mortel. Nous avons démontré la vitalité du syndicalisme, de notre syndicalisme. Nous avons démontré que les organisations que nous représentons, pour lesquelles nous militons, sont incontournables ». Depuis la présentation du projet mortifère de la retraite à 64 ans, de nombreux collègues se sont mobilisés que ce soit par des journées de grève, voire des congés ou des journées de récupération d'horaires variables pour être présents lors des rassemblements et défilés. La mobilisation est restée forte.

<https://fo-dgfip-sd.fr/087/>
05 55 45 59 74